

Questions au Feuilleton

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 22, 96, 116, 236, 255, 327, 376, 377, 445, 446, 511, 574, 671, 690, 695, 701, 723, 729, 762, 773, 863, 895, 916, 981 et 982.

Monsieur l'Orateur, si les questions n^{os} 17, 23, 34, 43, 50, 242, 394 et 959 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Texte]

LE BUREAU DE DOUANES DE BROCKVILLE (ONTARIO)

Question n^o 22—**M. Cossitt:**

1. a) Combien y a-t-il d'agents des douanes canadiennes au port de Brockville (Ontario), b) quels sont, à cet égard, les postes désignés ou déclarés bilingues et quelle en est la raison, dans chaque cas?

2. a) Combien y a-t-il d'agents des douanes canadiennes au port de Lansdowne (Ontario), b) quels sont, à cet égard, les postes désignés ou déclarés bilingues et quelle en est la raison dans chaque cas?

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): En ce qui a trait au ministère du Revenu national: 1. a) Il y a à ce bureau neuf postes ayant des classifications diverses. b) 2 PM-1A (postes saisonniers) ont été déclarés bilingues en vue d'offrir aux voyageurs des services dans les deux langues officielles et ces postes ont été désignés pour une période se terminant en 1976.

2. a) Il y a à ce bureau 53 postes ayant des classifications diverses. b) En vue d'offrir aux voyageurs un service dans les deux langues officielles à tout moment, les postes suivants ont été déclarés bilingues et ont été désignés pour une période se terminant en 1978: 1 PM-4; 1 PM-2; 5 PM-1; 12 PM-1A; 6 PM-1A (saisonniers).

LE CONSEIL CANADIEN DE LA MAGISTRATURE

Question n^o 96—**M. Allard:**

Le gouvernement subventionne-t-il le Conseil canadien de la magistrature et, dans l'affirmative, a) depuis combien d'années, b) par l'entremise de quel ministère, c) quels montants ont été accordés en 1971, 1972 et 1973, d) le gouvernement a-t-il versé une somme d'argent comme capital de base au moment de la création du Conseil ou à un stade ultérieur de son développement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Le Conseil canadien de la magistrature a été créé en décembre 1971, conformément au paragraphe 30(1) de la loi sur les juges, telle que modifiée par le c. 16 des S.R. (2^e Supp.), et au cours de chaque année financière le Parlement a mis des fonds à la disposition du Conseil en vue d'assurer les services permanents d'un personnel restreint, de pourvoir aux dépenses de fonctionnement et à l'acquisition des immobilisations nécessaires à son activité. a) depuis sa création en décembre 1971; b) par l'intermédiaire du ministère de la Justice et c) les fonds dépensés par le Conseil ou en son nom à la fin de l'année financière 1973-1974 s'établissent comme suit: 1971-1972: Dépenses de fonctionnement, \$9,377.53; Capital, \$500.00; Les services fournis par

d'autres ministères, y compris les locaux, \$1,375.00; total: \$11,252.53. 1972-1973: Dépenses de fonctionnement, \$179,000.00; Capital, \$12,000.00; Les services fournis par d'autres ministères, y compris les locaux, \$10,053.00; total: \$201,053.00. 1973-1974: Dépenses de fonctionnement, \$166,000.00; Capital, \$2,000.00; Les services fournis par d'autres ministères, y compris les locaux, \$18,793.00; total: \$186,793.00. d) Voir c).

LES PROPOS DE M. IVAN HEAD

Question n^o 116—**M. Cossitt:**

1. Le Premier ministre a-t-il lui-même autorisé la déclaration faite par M. Ivan Head aux journalistes le mercredi 25 septembre 1974, selon laquelle le rôle du Canada serait teinté d'activisme de gauche dans sa politique extérieure et cette déclaration reflète-t-elle la nouvelle politique extérieure du gouvernement?

2. Quels sont tous les détails de la nouvelle politique extérieure du Premier ministre et, plus précisément, avec quels pays de gauche s'associera-t-on?

3. La politique extérieure du Canada sera-t-elle désormais dictée par le bureau du Premier ministre et celui-ci a-t-il demandé à M. Ivan Head de remplir les fonctions de Secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

4. Le Premier ministre nommera-t-il, en temps opportun, M. Ivan Head, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et par la même occasion, l'actuel titulaire de ce poste, au Sénat?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): 1. Non.

2. Sans objet.

3. Non.

4. Sans réponse.

LE MÉMOIRE DE LA C.-B. AU SUJET DU PÉTROLE ET DU GAZ

Question n^o 236—**M. Reynolds:**

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a-t-il présenté un mémoire au Premier ministre du Canada et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet du tracé d'une ligne ferroviaire qui acheminerait le pétrole et le gaz naturel du nord au sud et remplacerait les pétroliers qui longent nos côtes et, dans l'affirmative, le gouvernement pourrait-il nous dire pourquoi il n'a pas donné suite, ni même accusé réception de ce document envoyé par le premier ministre de la Colombie-Britannique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): En mars 1973, le gouvernement de la Colombie-Britannique a adressé au premier ministre du Canada et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources un mémoire proposant une ligne ferroviaire destinée à acheminer le pétrole et le gaz naturel du nord au sud et à remplacer les pétroliers qui longent les côtes de la Colombie-Britannique. Le premier ministre a accusé réception du mémoire et a chargé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'y donner suite. Celui-ci a rencontré le premier ministre Barrett le 17 avril afin de discuter en détail de la proposition en question. De plus, la proposition de la Colombie-Britannique a été présentée au premier ministre en public, le 26 juillet 1973, au cours de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Par la suite, elle a été envisagée dans le cadre d'une étude sur les voies ferrées dans l'Arctique effectuée pour le compte du ministère des Transports par le Canadien National et le Canadien Pacifique, au coût de un million et demi de dollars. À cet égard, le ministre des Transports a eu plusieurs contacts directs avec le premier ministre Barrett concernant l'état d'avancement de l'étude.